

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2024 DDCT 7 - Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (10 500 euros) à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers populaires du 14^e arrondissement (1^{ère} enveloppe)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville.

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5^{ème} Commission ;

Délibère,

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association ARTMELE (190027) pour son action : « Livres ouverts : lecture et échange de livres 2024 » (2024_00879).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribué à l'association CARNETS DU PASSAGE (192573) pour son action « Mes mots, tes mots - Atelier d'écriture » (2024_00637)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association COMPAGNIE LES ÉCRIÉS (195788) pour son action « Bar à Lectures » (2024_00784)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LE TEMPS DES MOTS (193115) pour son action « Atelier de savoirs socio-linguistiques » (2024_00775)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association MA PARTITION DE VIE (MPDV) (194136) pour son action « Voyage à travers les lectures en français et en langues étrangères » (2024_02526)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1000 euros est attribuée à l'association YACHAD (39964) pour son action « Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du QPV, en grande exclusion et rue » (2024_01692).

Article 7 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 10 500 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement.